

Bilan de l'utilisation des crédits CVEC

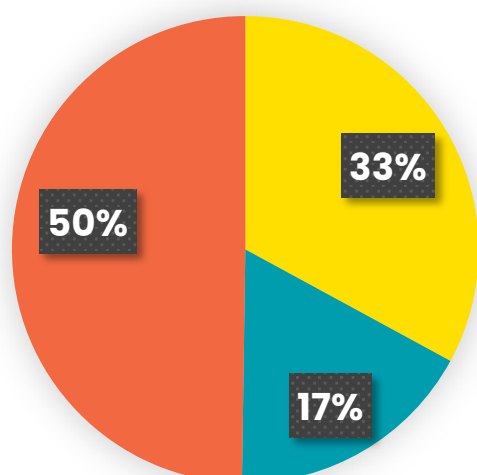
UBO - Année 2022 (établi en mai 2023)



La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est une contribution financière obligatoire d'un montant de 100€ (92€ pour l'année universitaire 2021/2022, dont 63€ rétribués à l'université) instituée par la LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Elle est due chaque année par les étudiants préalablement à leur inscription. Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Le montant versé à l'établissement au titre de l'année 2022 est arrêté en fin d'année universitaire 2021/2022, sur la base du nombre d'étudiants inscrits au sein de l'établissement. Les crédits 2022, programmés à la fin de l'année 2021, l'ont donc été sur la base d'un montant prévisionnel de 1 300 000 €.

Programmation prévisionnelle des crédits



Initiatives étudiantes et action sociale – 428 000 € :

Subventions des initiatives étudiantes (FSDIE), participation à l'aide sociale (ASAP), appels à projets dédiés aux associations étudiantes, conventions pluriannuelles sur objectifs, financement de la pépinière des solidarités étudiantes (PepSE), rénovation des locaux associatifs.

Médecine préventive – 225 000 € :

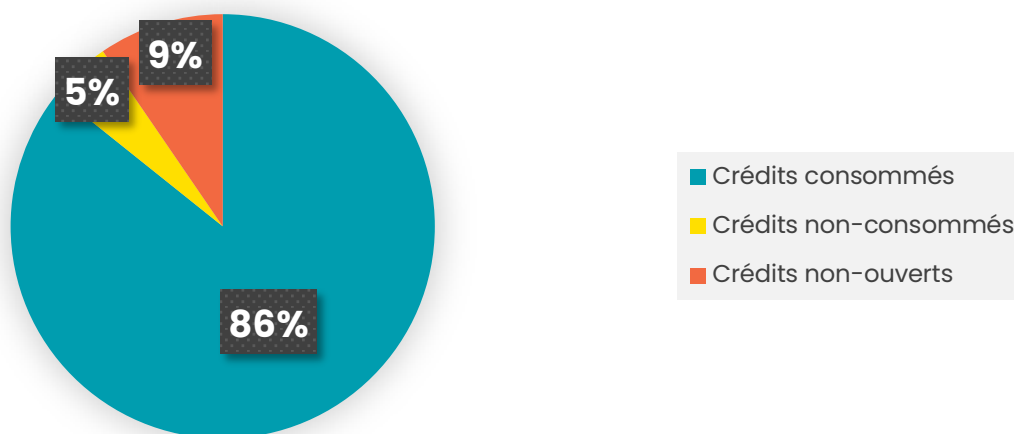
dotation au service de santé des étudiants (SUMPPS), financement des actions des étudiants relais santé (ERS) et médiateurs administratifs (EMA), financement des distributeurs de protections périodiques, subventions de projets en prévention et promotion de la santé.

Amélioration du bien-être des étudiants et de la vie de campus – 647 000 € :

dotation au pôle vie étudiante de la DEVE (accueil des étudiants, instances dédiées, espace handiversité), dotation au service universitaire des activités physiques et sportives, subvention de l'AS UBO, dotation au service culturel, appels à projets à destination des services et composantes de l'université.

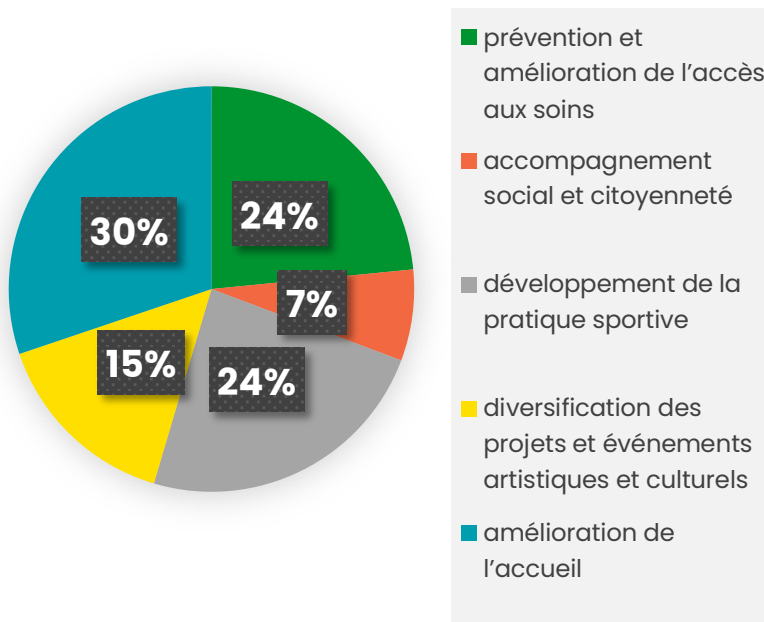
Utilisation des crédits CVEC – bilan financier

Au titre de l'année 2022, le montant collecté est de 1 457 345 €, soit 63,18 € par étudiant inscrit en formation initiale. 1 249 456 € ont été consommés. Le reliquat pour l'année 2022 s'élève ainsi à 207 889 €.

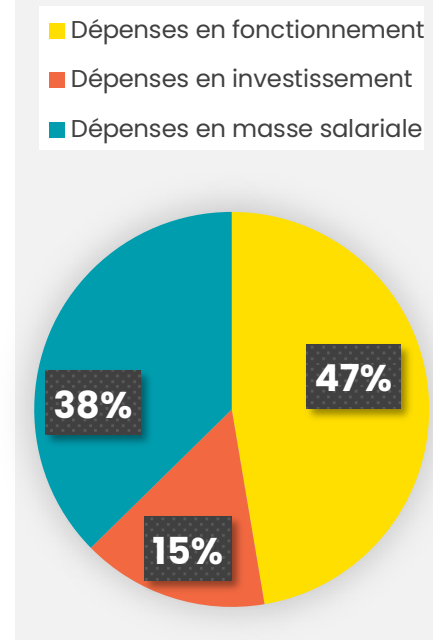


Détail de l'utilisation des crédits					
Ligne	créd. ouverts	crédits consommés			créd. non-consommés
		Fonctionnt	Investisst	Masse salariale	
FSDIE	133 000 €	96 152 €	0 €	0 €	36 848 €
Aide sociale	15 000 €	15 000 €	0 €	0 €	0 €
Appels à projets	200 000 €	168 164 €	0 €	0 €	31 836 €
CPO	64 280 €	64 280 €	0 €	0 €	0 €
PepSE	40 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €	0 €
SUMPPS	245 970 €	41 480 €	4 490 €	220 000 €	0 €
SUAPS	252 200 €	66 750 €	46 670 €	138 780 €	0 €
AS UBO	32 000 €	32 000 €	0 €	0 €	0 €
Service Culturel	75 000 €	57 000 €	0 €	18 000 €	0 €
DEVE	75 690 €	30 690 €	0 €	45 000 €	0 €
Handiversité	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €	0 €
Locaux assos	140 000 €	0 €	140 000 €	0 €	0 €
Ss-totaux		591 516 €	191 160 €	466 780 €	
TOTAUX	1 318 140 €	1 249 456 €			68 684 €

Répartition des dépenses par domaines de financement



Répartition des dépenses par usage



Utilisation des crédits CVEC – actions réalisées

Prévention et amélioration de l'accès aux soins

- Dotation SUMPPS : bilans de santé, visites médicales, consultations de médecine générale et gynécologie (5200+ consultations et visites médicales), accompagnement psychologique et social (4000+ entretiens), ateliers de sophrologie, actions de prévention (22 actions en 2022), ... ;
- Installation de nouveaux distributeurs de protections périodiques sur les sites de l'INSPE pour porter le nombre à 28 sur l'ensemble de l'UBO, approvisionnement régulier et entretien des distributeurs déjà en place ;
- Financement des actions des étudiants relais santé (ERS) et étudiants médiateurs administratifs (EMA) ;
- Subvention de projets portés par les associations étudiantes (Angel Shot, hôpital des nounours, actions de prévention, protections de verres ...).

Accompagnement social et citoyenneté

- Participation au financement de l'aide sociale (ASAP CROUS) ;
- Participation à l'accueil des étudiants ukrainiens (logements, aides d'urgences...) ;
- Financement des actions de la PepSE : développement de projets solidaires et citoyens, accompagnement des étudiants au montage de projets, ... ;
- Subvention de projets portés par les associations étudiantes (Agoraé, distributions alimentaires, conférences, forums ...).

Développement de la pratique sportive

- Dotation SUAPS : accès gratuit à une pratique sportive encadrée (5300+ étudiants pour 60+ activités), créneaux de pratique libre, accompagnement des étudiants sportifs de haut niveau, activités physiques adaptées, animation de campus (nuits sportives) ... ;
- Subvention de l'AS UBO (415 étudiants adhérents) : accompagnement des étudiants engagés en compétitions universitaires, accueil de compétitions, ... ;
- Subvention de projets portés par les associations étudiantes (APAS'lympiques, jogging en jupe, OBllan ...).

Diversification des projets et événements artistiques et culturels

- Dotation service culturel : mise en place d'actions culturelles gratuites (14 actions en 2022 + expositions), organisation d'ateliers de pratique artistique (200+ étudiants participants aux ateliers, chaque fois complets), accompagnement des étudiants artistes reconnus, ... ;
- Subvention de projets portés par les associations étudiantes (Pétarades, voyages culturels, projections cinématographiques, ...).

Amélioration de l'accueil

- Dotation DEVE : organisation des instances de vie étudiante, pilotage des outils et services d'accompagnement à l'engagement, organisation des événements de vie étudiante (soirée d'informations, journée de rentrée, accueil des étudiants internationaux, ...) ;
- Dotation Handiversité : accompagnement des étudiants en situation de handicap (650+ étudiants en 2021/2022) ;
- Financements de projets portés par les services et les composantes de l'UBO : aménagement d'espaces de repos/restauration ;
- Subvention de projets portés par les associations étudiantes (événements d'accueil, formations, participation à la vie des formations et des composantes ...).

Reliquat et crédits provisionnés

Montant des crédits provisionnés au 31/12/2021 : 494 258 €

Montant du reliquat pour l'année 2022 : 207 889 €

Montant des **crédits provisionnés au 31/12/2022 : 702 147 €**

Les crédits provisionnés ont vocation à permettre le financement d'opérations d'investissement dont les montants dépasseraient les crédits disponibles sur une année civile, ou le financement d'opérations pluriannuelles.

Perspectives

Les exercices précédents, ainsi que les échanges au sein des commissions, ont permis de mettre en exergue quelques pistes d'amélioration, dont les réflexions ont été engagées pour l'année 2023 :

- Renforcer l'implication des étudiants dans la gestion de la CVEC (réflexion en cours autour des commissions et de leurs attributions, développement de projets participatifs, ...)
- Simplifier les dispositifs d'appels à projets et d'attributions de subventions pour, à la fois permettre une meilleure appropriation de la part des potentiels bénéficiaires, et éviter les redondances
- Améliorer la communication autour des projets financés pour une meilleure identification des crédits CVEC et une meilleure lisibilité autour de l'usage des fonds
- Favoriser l'inclusivité au sein des projets portés (créneaux de sports adaptés réguliers, renforcement des actions de sensibilisation et de prévention, meilleure prise en compte de la diversité des publics dans l'organisation des événements ponctuels, ...)
- Travailler à une meilleure articulation des acteurs et des dispositifs au sein de l'établissement mais également sur le territoire (accompagnement des porteurs de projets, croisement/mutualisation des projets et des compétences, valorisation des actions innovantes, ...)